

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Coulon



MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Coulon

Du dix huit Janvier, an mil huit cent cinquante-neuf, à deux heures du soir

ACTE DE DECES d' Jacques Antoine Jean Martin, époux de Marie, femme, Alexandrine Caubin, décédé

le jour d'hui, à trois heures du matin profession
 d' capitaine dans un régiment de sixante six ans, né à Reilly
 département du Nord de Calais domicilié à la Garde
 fils de Jean Marie Antoine Martin, avant marié militaire
 et de Jean Genesvère Angeline

Etage son épouse

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Mouton
 âgé de soixante cinq ans, profession d' époux domicilié à la Garde
 qui a dit être allé au décès de défunt et par Joseph Branc
 âgé de cinquante un ans, profession d' habitant de tabac
 domicilié à la Garde qui a dit être allé au décès de défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constata, suivant la loi, par moi, Marius Olde maire de la commune de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mouton Branc

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Coulon

Du dix huit Janvier, an mil huit cent cinquante-neuf, à deux heures du soir

ACTE DE DECES d' Jeanne Pauline Reubais épouse de Jean Jacques, décédé

le jour d'hui, à quatre heures du soir profession
 d' cultivateur âgé de soixante ans, né à Coulon
 département du Nord domicilié à la Garde
 fils de Jean François Reubais en son vivant cultivateur
 et de Jeanne Elizabeth Reubais son épouse
 en leur vivant femme née à la Garde

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Mouton
 âgé de soixante six ans, profession d' époux domicilié à la Garde
 qui a dit être allé au décès de défunt et par Joseph Branc
 âgé de cinquante un ans, profession d' habitant de tabac
 domicilié à la Garde qui a dit être allé au décès de défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constata, suivant la loi, par moi, Marius Olde maire de la commune de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mouton Branc

Du dix huit Janvier, an mil huit cent cinquante-neuf, à onze heures du matin

ACTE DE DECES d' Constant Joseph Caubin, fils de Jean, décédé

le jour d'hui, à dix heures du matin profession
 d' cultivateur âgé de deux jours né à la Garde
 département du Nord domicilié à la Garde
 fils d' Alexandre, Marius Justin Caubin cultivateur
 et d' Josephine, Marie, Marcelle Souvignet
 son épouse domicilié à la Garde

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Mouton
 âgé de soixante six ans, profession d' époux domicilié à la Garde
 qui a dit être allé au décès de défunt et par Joseph Branc
 âgé de cinquante un ans, profession d' habitant de tabac
 domicilié à la Garde qui a dit être allé au décès de défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constata, suivant la loi, par moi, Marius Olde maire de la commune de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Constant Jean
 Josephine Marie
 Caubin

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT DE Coulon

Du trois Février, an mil huit cent cinquante-neuf, à onze heures du matin

ACTE DE DECES d' Constant Joseph Caubin, fils de Jean, décédé

le jour d'hui, à dix heures du matin profession
 d' cultivateur âgé de deux jours né à la Garde
 département du Nord domicilié à la Garde
 fils d' Alexandre, Marius Justin Caubin cultivateur
 et de Josephine, Marie, Marcelle Souvignet
 son épouse domicilié à la Garde

Sur la déclaration à moi faite par Jean Louis Mouton
 âgé de soixante six ans, profession d' époux domicilié à la Garde
 qui a dit être allé au décès de défunt et par Joseph Branc
 âgé de cinquante un ans, profession d' habitant de tabac
 domicilié à la Garde qui a dit être allé au décès de défunt

Et ont les déclarants, signé
 Constata, suivant la loi, par moi, Marius Olde maire de la commune de la Garde

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mouton Branc